

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit: CarboLith PL Komp. B**
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation** Résine de réaction
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
 Minova CarboTech GmbH
 Am Technologiepark 1
 45307 Essen
 Germany
- **Service chargé des renseignements:**
 +49 (0)201 80983 -841/-821 /-801
 info.de@minovaint.com
- **Numéro d'appel d'urgence:**
 +49 (0)201 - 80983 702(Mo.-Fr.8:00-16:30)
-

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS08 danger pour la santé

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



Xn; Nocif

R20-40-48/20: Nocif par inhalation. Effet cancérrogène suspecté - preuves insuffisantes. Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.



Xn; Sensibilisant

R42/43: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.



Xi; Irritant

R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

- **Éléments d'étiquetage**

- **Marquage selon les directives CEE:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

(suite page 2)

Nom du produit: CarboLith PL Komp. B

(suite de la page 1)

· Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:


Xn Nocif

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

· Phrases R:

- 20 Nocif par inhalation.
 36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
 40 Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
 42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
 48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

· Phrases S:

- 9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
 23 Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.
 25 Éviter le contact avec les yeux.
 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
 45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
 60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

· Identification particulière de certaines préparations:

Contient des isocyanates. Voir les informations fournies par le fabricant.

· Autres dangers
· Résultats des évaluations PBT et vPvB

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

· Caractérisation chimique: Mélanges
· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 9016-87-9	diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues Xn R20-40-48/20; Xn R42/43; Xi R36/37/38 Carc. Cat. 3 Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	50-100%
CAS: 124-17-4 EINECS: 204-685-9	acétate de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle	2,5-10%

4 Premiers secours

· Description des premiers secours
· Remarques générales:

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

(suite page 3)

FR

Nom du produit: CarboLith PL Komp. B

(suite de la page 2)

- **Après inhalation:**
 Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
 En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
 Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Indications destinées au médecin:**
 Traitement symptomatique, pas d'antidote spécifique connu.
 Pour prophylaxe contre œdèmes des poumons : Aérosol dexaméthasone à dosage.
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
 Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
 Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
 Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
 Moyens d'extinction appropriés: produit d'extinction sec, mousse, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée.
 Au moment d'incendie, dégagement possible de: oxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxyde de l'azote, cyanure d'hydrogène, diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle.
 Équipement spécial de sécurité: porter un appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant et un vêtement de protection total contre produits chimiques. Ne pas aspirer les gaz d'incendie.
 Autres indications: Refroidir à l'eau les récipients exposés au danger. Si le matériau est surchauffé extrêmement, des produits de décomposition gazeux peuvent échapper: décomposition, danger de fente.
 Éliminer les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée selon les direc
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
 Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
 Veiller à une aération suffisante.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
 Éviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
 Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
 Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
 Assurer une aération suffisante.
- **Référence à d'autres sections**
 Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

FR

(suite page 4)

Nom du produit: CarboLith PL Komp. B

(suite de la page 3)

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Tenir à une bonne ventilation lors du traitement.
Vérifier l'étanchéité des conduites au moment de pompage.
Éviter absolument la formation d'aérosols. Éviter l'aspiration de vapeurs et d'aérosols.
À l'apparition d'aérosols protection respiratoire obligatoire.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Stocker fermé étanche et sec à un endroit bien ventilé. Au moment de pénétration d'humidité formation de CO₂, constitution de pression et danger de fente.
Ne pas conserver ensemble avec: acides, amines ou produits comprenant des amines. Stocker à l'abri de produits alimentaires, aliments pour animaux ou produits de consommation.
Ne pas conserver au dessous de + 10°C.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues
MAK (Allemagne) 0,05 mg/m³, 0,005 ppm
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:**



En cas d'exposition faible ou de courte durée (dépassant les valeurs limites « MAK ») utiliser un filtre respiratoire : en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

- **Protection des mains:**



Gants de protection

- **Matériau des gants**
Caoutchouc nitrile
Caoutchouc fluoré (Viton)
Butylcaoutchouc

(suite page 5)

Nom du produit: CarboLith PL Komp. B

(suite de la page 4)

Gants en PVC

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales.**

- **Aspect:**

Forme: Liquide

Couleur: Brun

- **Odeur:** Faible, caractéristique

- **Changement d'état**

Point d'ébullition: > 200°C

- **Point d'éclair** > 100°C

- **Température d'inflammation:** >600°C

- **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

- **Pression de vapeur à 20°C:** 1*10⁻⁵ hPa

- **Densité à 25°C:** 1,13 g/cm³

- **Solubilité dans/miscibilité avec**

l'eau: Pas ou peu miscible

- **Viscosité:**

Dynamique à 25°C: 130 mPas

- **Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité**

- **Stabilité chimique**

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

FR

(suite page 6)

Nom du produit: CarboLith PL Komp. B

(suite de la page 5)

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
 - **Toxicité aiguë:**
 - **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
- 9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues**
- Oral LD50 >15000 mg/kg (Ratte)
 Dermique LD50 >5000 mg/kg (Kaninchen)
 Inhalatoire LC50/4 h 490 mg/l (Ratte)
- **Effet primaire d'irritation:**
 - **de la peau:** Irrite la peau et les muqueuses.
 - **des yeux:** Effet d'irritation.
 - **Sensibilisation:**
Sensibilisation possible par inhalation.
Sensibilisation possible par contact avec la peau.
 - **Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):**
Par expérience sur l'homme: peut entraîner irritations fortes des yeux et des voies respiratoires, selon concentration. Possibilité d'irritation de la peau et de la muqueuse si influence prolongée. Les symptômes peuvent apparaître retardés; par exemple toux, étouffement, sensation de serrement dans la poitrine.
 - **Toxicité subaiguë à chronique:**
Durée d'essai: 2 années.
Application: par inhalation (rat). 0,2-1 mg/m³ aérosol (PMDI)
Résultat: par absorption inhalative, la substance entraîne pour les rats des irritations locales remarquables avec damage de l'épithélium.
Application: par inhalation (rat): 6 mg/m³ (PMDI)
Résultat: par aspiration inhalative, la substance entraîne pour les rats des irritations locales remarquables avec damage de l'épithélium. Pour une part des animaux, apparition d'autres tumeurs après ce damage.

12 Informations écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:** Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
 - **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
 - **Catalogue européen des déchets**
- 07 02 08 autres résidus de réaction et résidus de distillation

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.04.2012

Numéro de version 9

Révision: 16.04.2012

Nom du produit: CarboLith PL Komp. B

(suite de la page 6)

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- **No ONU**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **Nom d'expédition des Nations unies**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA**
- **Classe** néant
- **Groupe d'emballage**
- **ADR, IMDG, IATA** néant
- **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.
- **Indications complémentaires de transport:** Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
- **"Règlement type" de l'ONU:** -

15 Informations réglementaires

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales:**
- **Directives techniques air:**
- **Classe Part en %**
- **I** 80,0
- **NK** 9,3
- **Classe de pollution des eaux:**
Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.04.2012

Numéro de version 9

Révision: 16.04.2012

Nom du produit: CarboLith PL Komp. B

(suite de la page 7)

R20 Nocif par inhalation.

R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

• **Contact:** + 49 201 80983 -841 /-821/-801

• **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

ICAO: International Civil Aviation Organization

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

• * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR